

CONGO

2016

Nouridine KANE DIA / n.dia@afdb.org

Ginette MONDONGOU CAMARA / ginette.mondongou-camara@undp.org





CONGO

- Après le rebond à environ 6.0 % en 2014, la croissance a chuté à 1.2 % en 2015 et devrait atteindre 4.2 % en 2016, mais les perspectives économiques restent tributaires de la persistance des faibles cours du pétrole.
- Le rythme et la portée des réformes structurelles et de la diversification économique sont encore insuffisants pour permettre une amélioration significative des indicateurs sociaux du pays et l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).
- Malgré un grand potentiel, le secteur urbain n'est pas encore la force motrice de la transformation structurelle de l'économie ; la stratégie nationale urbaine reste à développer pour faire face aux enjeux de l'urbanisation rapide.

Vue d'ensemble

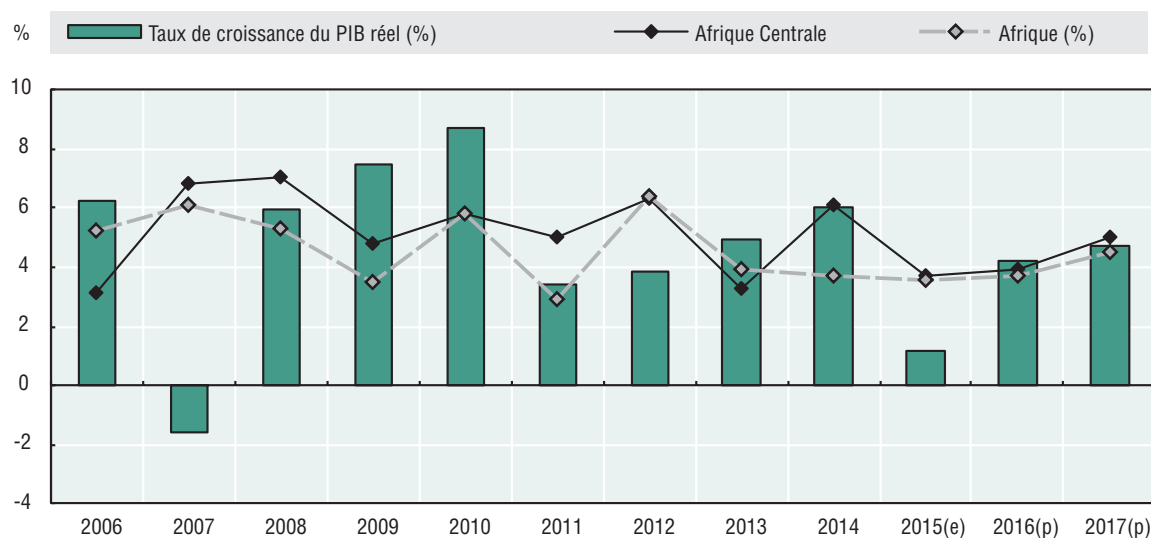
La croissance a fléchi à 1.2 % en 2015, contre 6.0 % en 2014. Il y a deux raisons à cela : la baisse marquée des cours du pétrole, ressource qui représente 60 % du produit intérieur brut (PIB), et le ralentissement de la croissance du secteur non pétrolier induit par la baisse des investissements publics. L'inflation est restée globalement stable, autour de 0.9 %. Malgré le resserrement de la politique budgétaire face à la diminution des recettes publiques, le déficit primaire a atteint 9.3 % du PIB en 2015. Le déficit du compte courant, lui, s'est dégradé avec la baisse des cours du pétrole, passant de 2.6 % du PIB en 2014 à 14.5 % en 2015. La croissance devrait atteindre 4.2 % en 2016 et 4.7 % en 2017, tirée par une hausse de la production pétrolière grâce à l'exploitation de nouveaux puits et le dynamisme des secteurs des transports et de l'agriculture. Cependant, la volatilité des prix du pétrole pourrait affaiblir ces perspectives.

L'indice de développement humain est passé de 0.564 en 2013 à 0.591 en 2014, mais les indicateurs sociaux du Congo restent inférieurs à ceux du groupe des pays africains ayant un niveau de revenu similaire. Bien que l'incidence de la pauvreté ait baissé de 50.7 % en 2005 à 40.9 % en 2011, elle reste supérieure à la moyenne des pays à revenu intermédiaire. Par ailleurs, le chômage affecte une part importante de la population active, notamment 30 % des jeunes de 15 à 29 ans. En cause : la nature capitaliste du secteur pétrolier et la faiblesse du secteur privé hors pétrole. L'amélioration significative des indicateurs sociaux constitue un enjeu important pour le pays. Elle nécessitera une croissance plus forte et inclusive, ainsi que l'accélération des réformes structurelles et de diversification économique. Relever ce défi est une urgence, surtout au regard de l'urbanisation rapide du pays.

Le Congo figure parmi les pays les plus urbanisés de l'Afrique, avec plus des deux tiers de la population résidant en milieu urbain. La concentration des services publics et des activités économiques dans les deux principales villes du pays – Brazzaville et Pointe-Noire – constitue le principal moteur de l'urbanisation. L'économie urbaine contribue à hauteur de 80 % à la formation du PIB, provenant principalement de la production pétrolière réalisée à Pointe-Noire et des activités administratives et services concentrés à Brazzaville. Malgré un grand potentiel économique, le secteur urbain ne s'est pas développé pour devenir la force motrice de l'économie. Il se heurte en effet à d'importants obstacles : i) l'accès insuffisant aux services sociaux de base pour une population en croissance ; ii) le manque d'infrastructures qui a des conséquences négatives sur la mobilité urbaine ; iii) l'urbanisation non planifiée ; iv) le chômage élevé dans les zones urbaines, estimé à 16 % ; et v) le financement inadéquat des villes. Pour relever ces défis, le gouvernement agit dans le cadre du Plan national de développement (PND) 2012-16. Il a ainsi augmenté son financement pour le secteur urbain à travers la politique de municipalisation accélérée, qui vise à construire de grandes infrastructures socio-administratives dans les villes. Cependant, beaucoup reste encore à faire. Les autorités devront prendre en charge les défis urbains en adoptant une

stratégie nationale de développement urbain qui reste à formuler, et en finalisant les schémas d'aménagement des villes en cours d'élaboration.

Graphique 1. Taux de croissance du PIB réel



Source : BAfD, Département Statistique PEA. Estimations (e) ; prévisions (p).

Tableau 1. Indicateurs macroéconomiques

	2014	2015(e)	2016(p)	2017(p)
Croissance du PIB réel	6.0	1.2	4.2	4.7
Croissance du PIB réel par habitant	3.5	-1.4	1.6	2.1
Inflation	3.0	0.9	1.5	1.0
Solde budgétaire (% PIB)	-4.8	-9.6	-1.8	1.3
Compte courant (% PIB)	-2.6	-14.5	-12.4	-9.6

Source : Données des administrations nationales; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

Développements récents et perspectives

Dans un contexte international difficile, les performances économiques du Congo ont été moyennement satisfaisantes en 2015 : après un rebond à 6.0 % en 2014, la croissance a fléchi à 1.2 % en 2015, son niveau le plus faible depuis 2007. Ce ralentissement s'explique par la baisse du cours mondial du baril du pétrole, qui a perdu la moitié de sa valeur en 2015 par rapport à 2014. Il s'explique aussi par le rythme ralenti de la croissance du secteur non pétrolier induit par la contraction des investissements publics, qui résulte de la chute des recettes pétrolières. L'abaissement des pressions inflationnistes s'est poursuivi sous l'effet du recul des prix des produits alimentaires mondiaux. L'inflation a été maîtrisée autour de 0.9 % en 2014-15, soit largement en dessous des limites du critère de convergence de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), fixé à 3 %.

Dans un contexte marqué par la baisse des recettes publiques consécutive à la chute des cours du pétrole, la politique budgétaire de l'État en 2015 s'est concentrée sur le retour au rééquilibrage budgétaire, tout en protégeant les dépenses prioritaires. Une loi de finances rectificative a été votée en juillet 2015, qui réduit de 12 % le niveau des dépenses publiques totales prévues au budget initial. La chute des cours du pétrole, plus importante que prévu, a entraîné une baisse de près de



50 % des recettes effectives et de 39 % des dépenses publiques, en particulier les investissements publics, par rapport à 2014. Reflet de la réduction des recettes pétrolières, le déficit primaire s'est creusé, passant de 4.6 % du PIB en 2014 à 9.3 % en 2015.

Les échanges extérieurs restent très dépendants du pétrole. Conséquence : le tassement des cours de cette matière première a entraîné le creusement du déficit du compte courant de la balance des paiements qui, de 2.6 % du PIB en 2014, est passé à 14.5 % en 2015. Les exportations en valeur ont diminué de 25 % en 2015, une perte que n'ont pas compensée l'augmentation des exportations du secteur hors pétrole de près de 10.0 % et la chute des importations de 36.7 %. La dette extérieure a progressé sans interruption depuis l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE), en 2010. Elle représentait alors 20 % du PIB. En 2014, elle a atteint 36.5 % du PIB, et en 2015, plus de 48 %. La dernière analyse de la viabilité de la dette (AVD) réalisée en 2015 par les services du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale confirme ces évolutions. Elle montre que le risque de surendettement est passé de faible à modéré. Pour ces raisons, l'AVD recommande fortement au gouvernement d'adhérer à une politique d'endettement prudente afin d'éviter de compromettre la viabilité de la dette.

En 2015, le gouvernement a poursuivi ses efforts pour diversifier l'économie. Cependant, le rythme des réformes devra s'accélérer pour permettre au pays d'atteindre ses objectifs de transformation économique et sociale. Les autorités se sont engagées dans la promotion d'un environnement des affaires propice au secteur privé. Elles ont notamment pris les mesures suivantes : l'exonération des revenus des secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la pisciculture ; la baisse du tarif de la patente ; la réduction des taux de l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières. Une loi sur la promotion et le développement des très petites, petites et moyennes entreprises a été également adoptée. Mais l'impact de ces mesures reste limité du fait de leur mise en œuvre aléatoire, qui se traduit par de persistants dysfonctionnements, en particulier dans les domaines du paiement des taxes, du commerce transfrontalier et de l'accès à l'électricité. En raison de ces faiblesses, l'environnement du secteur privé demeure difficile. Ainsi, le Congo se situe au 178^e rang sur 189 pays dans le classement global de l'édition 2016 du rapport *Doing Business* de la Banque mondiale.

Le rythme et la qualité de la croissance sont insuffisants pour améliorer significativement les indicateurs sociaux du pays. Bien que l'incidence de la pauvreté ait baissé d'environ dix points de pourcentage entre 2005 et 2011, elle touche encore 40.9 % de la population, selon les statistiques les plus récentes publiées par la Banque mondiale. L'effort financier de l'État au cours des dernières années a permis d'améliorer les indicateurs de l'éducation et de la santé, mais les avancées sont nécessaires dans ces deux secteurs, en particulier pour la qualité des services et la gouvernance. Par ailleurs, le chômage continue d'affecter une part relativement importante de la population active, notamment 30 % des jeunes, selon l'enquête de transition à la vie active de 2015. Les raisons en sont la nature capitaliste du secteur pétrolier, le faible développement du secteur privé et l'inadéquation entre les compétences et la demande sur le marché du travail. La faiblesse des indicateurs sociaux est en contradiction avec le statut du Congo, classé pays à revenu intermédiaire. Elle rend incontournable et pressante la diversification de l'économie en vue de réaliser une croissance plus inclusive.

Les perspectives économiques du pays restent tributaires de la faiblesse persistante des prix du pétrole. La croissance devrait atteindre 4.2 % en 2016 et 4.7 % en 2017, soutenue par une hausse de la production pétrolière et le dynamisme des secteurs des transports et de l'agriculture qui devraient bénéficier de la mise en place des infrastructures. L'inflation devrait être contenue dans les limites du seuil de convergence régionale de 3 % en 2016-17. Le déficit primaire serait maintenu autour de 1.5 % du PIB sur la période 2016-17, avec le retour à un rééquilibrage budgétaire conforme à la viabilité des finances publiques. Cependant, deux facteurs pourraient affaiblir nettement les résultats macroéconomiques à moyen terme : d'une part, la volatilité des prix du pétrole et, d'autre part, le report des projets miniers du fait d'une conjoncture mondiale incertaine sur



les marchés de minerai de fer. La réalisation de ces perspectives dépendra aussi du rythme des réformes structurelles et de l'accélération des progrès vers la diversification de l'économie.

Tableau 2. PIB par secteur (en pourcentage du PIB)

	2010	2015
Agriculture, foresterie, pêche et chasse	3.7	4.7
Dont pêche	0.3	0.5
Activités extractives	68.7	57.8
Dont extraction de pétrole brut et de gaz naturel	68.3	57.4
Activités de fabrication	3.4	4.8
Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	0.5	0.9
Construction	3.9	6.5
Commerce de gros et de détail; réparation de véhicules automobiles et hôtels et restaurants	6.2	8.2
Dont hôtels et restaurants	0.0	0.0
Transports, entreposage et communications	4.6	5.9
Intermédiation financière, immobilier, locations et activités de services aux entreprises	5.3	5.7
Administration publique et défense; sécurité sociale obligatoire	3.8	5.5
Autres services
Produit intérieur brut aux prix de base / au coût des facteurs	100.0	100.0

Source : Données des administrations nationales.

Politique macroéconomique

Politique budgétaire

Dans un contexte marqué par la baisse des recettes publiques consécutive à la chute des cours du pétrole, la politique budgétaire de l'État en 2015 s'est concentrée sur le retour au rééquilibrage budgétaire, tout en protégeant les dépenses prioritaires. Une loi de finances rectificative a été votée en juillet 2015. Elle réduit de 12 % le niveau des dépenses publiques totales prévues au budget initial. La baisse plus forte des recettes effectives a entraîné une coupe de près de 39 % des dépenses publiques. Les dépenses d'investissement en particulier ont été réduites de 40 %. Malgré ces ajustements, le déficit primaire s'est détérioré de 4.6 % du PIB en 2014 à 9.3 % en 2015.

La politique budgétaire s'est également concentrée sur la réalisation des objectifs du PND en 2015. Le gouvernement a dû faire face aux besoins d'investissements publics dans les infrastructures – y compris celles liées à l'organisation des Jeux africains 2015 à Brazzaville – et à la nécessité de poursuivre l'exécution des projets ayant un grand impact sur la croissance économique et l'emploi. Il a procédé à des prélèvements sur une partie de ses réserves à la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC), afin d'éviter une trop forte contraction des dépenses prioritaires. Cette mesure a en partie permis de protéger les dépenses en faveur des pauvres dans la loi de finances rectificative 2015, en cohérence avec les priorités du PND. Enfin, bien que les dépenses d'investissement aient été fortement réduites, le gouvernement a privilégié la mise à niveau des infrastructures économiques de base, notamment dans le secteur de l'énergie et des transports.

La politique budgétaire pour 2016 devrait être en expansion, malgré une conjoncture mondiale incertaine sur les marchés des matières premières. La loi de finances 2016 prévoit une hausse de 72 % des recettes et des dépenses publiques. Le gouvernement table sur une augmentation de la production de pétrole, et donc des recettes pétrolières, avec la mise en exploitation de nouveaux puits. Les investissements devraient augmenter de 30 %. La politique expansionniste



du gouvernement devrait se traduire par un déficit primaire de 1.5 % du PIB, malgré la hausse prévue des recettes publiques.

Tableau 3. Finances publiques (pourcentage du PIB aux prix actuels)

	2007	2012	2013	2014	2015(e)	2016(p)	2017(p)
Total recettes et dons	44.3	42.7	45.5	41.2	41.6	42.3	40.4
Recettes fiscales	7.4	8.9	11.6	11.7	14.7	14.1	13.2
Recettes pétrolières	36.0	32.9	32.9	29.0	26.8	28.0	27.0
Total dépenses et prêts nets (a)	32.9	36.2	43.4	46.0	51.2	44.1	39.1
Dépenses courantes	22.0	14.7	14.7	17.0	26.9	27.5	26.4
Sans intérêts	19.2	14.5	14.5	16.8	26.6	27.2	26.2
Salaires et rémunérations	4.0	3.6	4.0	4.7	10.8	11.8	12.1
Intérêt	2.8	0.2	0.3	0.2	0.3	0.3	0.3
Dépenses d'investissement	10.9	21.6	28.7	29.0	24.3	16.6	12.6
Solde primaire	14.3	6.6	2.3	-4.6	-9.3	-1.5	1.6
Solde global	11.4	6.5	2.0	-4.8	-9.6	-1.8	1.3

Note : a. Seuls les principaux postes de recettes et de dépenses sont détaillés.

Source : Données des administrations nationales; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

Politique monétaire

En tant que pays membre de la CEMAC, le Congo applique une politique monétaire et de change largement déterminée par son appartenance à l'union monétaire régionale. Cette politique, conduite par la BEAC, vise à stabiliser les prix dans le cadre du régime de parité fixe entre le franc CFA et l'euro. Grâce à la politique monétaire prudente et au fléchissement des prix des produits alimentaires mondiaux, l'inflation est restée globalement maîtrisée en 2014-15, autour de 0.9 %. Le gouvernement a utilisé une partie de ses importantes réserves d'épargne à la BEAC, ainsi que les avances consenties par celle-ci, pour absorber l'impact du contre-choc pétrolier.

Face à la réduction des tensions inflationnistes et au net ralentissement de la croissance découlant de la chute des cours du pétrole, principal moteur des économies des pays de la zone CEMAC, la BEAC a réagi. Elle a abaissé son principal taux directeur de 2.95 % à 2.45 % en juillet 2015. Les plafonds de refinancement des banques commerciales ont été revus à la hausse. Cependant, les crédits à l'économie ont stagné, rompant avec leur tendance haussière des dernières années. L'encours du crédit au secteur privé, qui représentait 20.6 % du PIB en 2015, reste parmi les plus faibles en Afrique. Cela montre que le secteur financier n'est pas encore en mesure de jouer son rôle de soutien au développement du secteur privé. Par ailleurs, la conduite de la politique monétaire et de gestion des réserves de change pourrait être nettement améliorée pour mieux l'adapter à l'économie réelle. Le manque d'intégration du marché monétaire se traduit par un excès de liquidités des banques de la zone, tandis que la gestion et l'utilisation des réserves accumulées par certains pays de la CEMAC, dont le Congo, ne sont pas optimales.

Coopération économique, intégration régionale et commerce

Les échanges extérieurs du Congo restent dominés par le secteur pétrolier. Les exportations de pétrole en valeur ont baissé de plus de 25.0 %, entraînant une chute des exportations totales en volume de 3.3 %. Et cela malgré la hausse d'environ 13.0 % des exportations hors pétrole, constituées principalement de bois. Quant aux importations, largement liées aux investissements pétroliers et publics, elles ont baissé de 31.6 %. La contraction de la balance commerciale combinée à la baisse des investissements directs étrangers (IDE), notamment pétroliers, a provoqué une détérioration du déficit de la balance des paiements (14.5 % du PIB). Cependant, en 2016, l'augmentation prévue des exportations pétrolières grâce à l'exploitation de nouveaux puits devrait améliorer le solde extérieur.

Les principaux partenaires du Congo sont toujours la Chine, les États-Unis et l'Europe. Le commerce avec la CEMAC et le reste de l'Afrique reste marginal. Néanmoins, le Congo veut mieux tirer profit du commerce régional. Il poursuit la réhabilitation des infrastructures favorables à l'intégration régionale. L'amélioration du corridor Brazzaville-Douala a un impact significatif sur les échanges, mais elle n'a pas compensé les obstacles majeurs au commerce entre le Congo et ses voisins. Parmi eux, la difficile transposition des dispositions de la CEMAC, les insuffisances matérielles et en ressources humaines, et la corruption.

La politique commerciale du Congo est largement déterminée par son appartenance à la CEMAC, et donc à l'union douanière régionale. Le Congo applique ainsi le Code douanier et les actes de la CEMAC en matière de tarif extérieur commun (TEC). Selon sa nomenclature tarifaire, les taux du droit de douane s'échelonnent de 5 % à 30 %, avec des niveaux intermédiaires de 10 % et 20 %. La création de l'union douanière a été une étape clé dans le processus d'intégration, car elle a entraîné l'élimination des tarifs et quotas entre pays membres et a mis en place le TEC. Cependant, plusieurs barrières non tarifaires et réglementaires continuent d'augmenter les coûts de transaction et de limiter le commerce intrarégional. Le Congo accepte les obligations de l'article VIII du FMI sur les transactions internationales courantes. Le régime tarifaire est assez transparent, mais l'exploitation ou l'importation de certains produits est soumise à une licence.

Tableau 4. Comptes courants (en pourcentage du PIB)

	2007	2012	2013	2014	2015(e)	2016(p)	2017(p)
Balance commerciale	42.4	43.5	33.9	32.1	19.4	26.8	29.8
Exportations de biens (f.o.b.)	76.4	74.6	68.6	65.3	63.7	66.6	64.0
Importations de biens (f.o.b.)	34.1	31.2	34.7	33.2	44.3	39.7	34.2
Services	-36.9	-19.2	-18.0	-17.2	-18.2	-19.1	-17.3
Revenu des facteurs	-23.4	-23.8	-17.5	-14.6	-11.8	-16.3	-18.7
Transferts courants	-0.5	-2.8	-2.8	-2.9	-3.9	-3.8	-3.4
Solde des comptes courants	-18.5	-2.4	-4.4	-2.6	-14.5	-12.4	-9.6

Source : Données de la Banque centrale et des administrations nationales; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

Politique de la dette

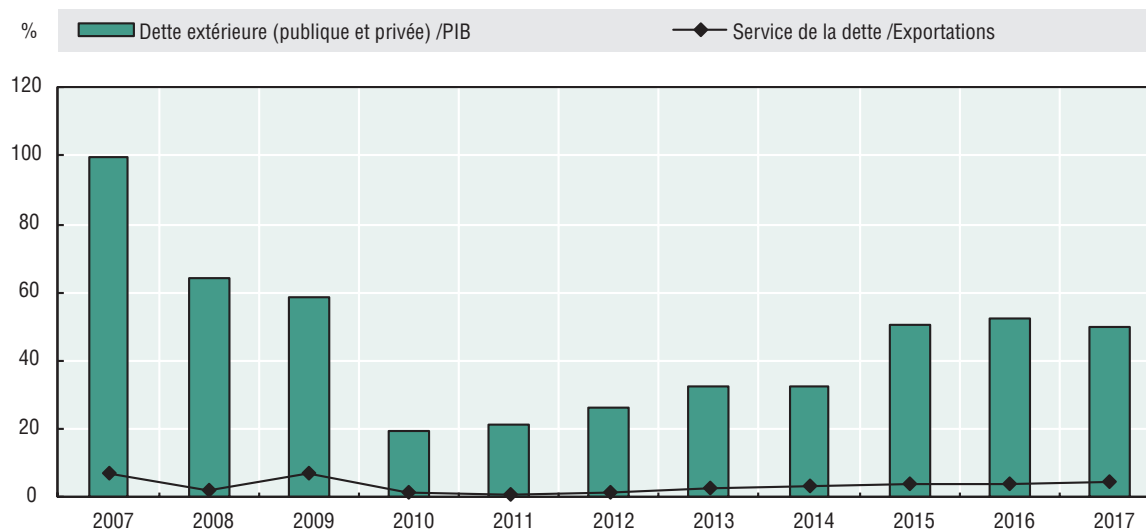
La dette extérieure a augmenté sans interruption depuis l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE en 2010. Elle représentait alors 20 % du PIB. En 2014, elle était de 36.5 %, en 2015, de plus de 48 %. Cette hausse s'explique principalement par la poursuite de la contraction de nouveaux emprunts, la détérioration des termes de l'échange avec la chute des cours du pétrole, et la dépréciation du franc CFA. L'AVD réalisée en 2015 montre que le risque de surendettement est passé de faible à modéré. Cette situation est confirmée par l'évaluation de l'agence de notation Standard & Poor's, qui a revu à la baisse la note à long terme du Congo, passée de B+ à B. Pour sa part, l'agence Fitch a dégradé la perspective du Congo de « stable » à « négative », mais reste positive pour le moyen terme. L'AVD recommande donc au gouvernement d'adhérer à une politique d'endettement prudente pour éviter de compromettre la viabilité de la dette. La dette publique intérieure représentait environ 5.4 % du PIB fin 2014, et consistait en arriérés intérieurs en cours d'audit. Cependant, selon le syndicat du patronat congolais Unicongo, l'État aurait accumulé des centaines de milliards XAF (francs CFA BEAC) d'arriérés de paiement vis-à-vis du secteur privé fin 2015.

Le cadre légal congolais pour l'endettement public est clairement défini. Il désigne le ministère de l'Économie, des Finances, du Budget et du Portefeuille public (MEFBPP) comme la seule autorité habilitée à contracter de nouveaux prêts au nom de l'État et à émettre des garanties. La gestion de la dette relève de la responsabilité de la Caisse congolaise d'amortissement du MEFBPP. Celle-ci établit des données complètes sur la dette extérieure et la dette intérieure publique (encours, arriérés, composition), ainsi que des projections détaillées du service de la dette. Cependant,



il y a des incohérences entre l'encours et les paiements futurs au titre du service de la dette. Et les données sur l'encours de la dette peuvent être difficilement rapprochées des données de flux dans les comptes budgétaires. Enfin, la dernière mission d'évaluation du FMI sur les besoins d'assistance technique dans la gestion de la dette publique a fait ressortir la nécessité des actions suivantes : i) renforcer le cadre juridique et institutionnel pour l'étendre à l'intégralité du processus d'émission et de gestion de la dette ; ii) formuler une stratégie de gestion de la dette à moyen terme et améliorer la transparence de la gestion de la dette et des actifs ; iii) mettre en place un cadre formel de gestion des flux de trésorerie de l'État ; et iv) accroître les capacités nationales d'analyse.

Graphique 2. Part de l'encours de la dette extérieure dans le PIB et ratio du service de la dette sur les exportations



Source : FMI (WEO & Article IV).

Gouvernance économique et politique

Secteur privé

Le gouvernement a fait des efforts pour améliorer le climat des affaires, mais il doit insuffler un nouvel élan au programme des réformes. Dans le cadre de la loi de finances 2015, trois mesures importantes ont été prises : l'exonération des revenus des secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la pisciculture ; la baisse du tarif de la patente, et la réduction des taux de l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières. La loi sur la promotion et le développement des très petites, petites et moyennes entreprises a été également adoptée. Malgré ces avancées, l'édition 2016 du rapport *Doing Business* classe le Congo au 176^e rang sur 189 pays. Ce classement révèle des dysfonctionnements persistants, notamment des réglementations non incitatives qui se traduisent par des coûts administratifs très élevés. Les scores du Congo sont particulièrement faibles au regard du nombre de jours nécessaires pour préparer, déclarer et payer les différentes taxes (602 heures par an), mais aussi au regard du commerce transfrontalier et de l'accès à l'électricité. L'exécution des contrats nécessite 44 procédures qui durent 560 jours et leur coût représente 53.2 % de la créance.

Le manque d'adéquation entre la formation et les besoins de l'économie constitue une entrave au développement du secteur non pétrolier. La propriété foncière a très peu de restrictions, mais



la formalisation et le transfert des titres de propriété sont longs et coûteux. Le Congo a gagné huit places dans le classement *Doing Business* 2016 pour l'indicateur sur le transfert de propriété, par rapport à l'édition 2015. Malgré cela, l'enregistrement des titres nécessite en moyenne 55 jours, et son coût représente 20.4 % de la propriété. L'application de la nouvelle politique foncière devrait contribuer à améliorer les performances dans ce domaine. Les processus d'obtention des licences et des permis ont également été améliorés, mais ils restent relativement longs et coûteux. En 2015, il fallait toujours 11 procédures et 168 jours pour obtenir un permis de construire. En revanche, il fallait 7 jours pour obtenir une licence d'exploitation, contre 23.9 jours en moyenne pour les autres pays d'Afrique subsaharienne. Bien que les autorités aient mis en œuvre un ambitieux programme d'investissements publics au cours des dernières années, le déficit des infrastructures, en particulier dans les secteurs de l'énergie et des transports, constitue la principale entrave au développement du secteur privé. Certes, l'offre d'énergie s'est améliorée et la longueur du réseau routier bitumé a triplé au cours de la dernière décennie. Mais les coupures d'électricité restent importantes, alors que l'infrastructure des transports est insuffisante. Le taux d'accès à l'électricité est d'environ 37 %, niveau inférieur à la moyenne des autres pays en développement à faibles revenus (41 %). Seulement 7.2 % du réseau routier est bitumé, contre 18.3 % en Afrique subsaharienne.

Secteur financier

Le système financier est assez solide et peu vulnérable aux chocs à moyen terme. Selon la Commission bancaire de l'Afrique centrale (Cobac), les banques congolaises se conforment globalement au dispositif prudentiel de la CEMAC. Elles seraient surtout vulnérables à un reclassement des créances productives en créances improductives, d'après les tests de résistance du Programme d'évaluation du secteur financier du FMI réalisés en janvier 2015. Le ratio de solvabilité est de 15.1 % en moyenne, alors que le minimum réglementaire est de 8 %. Cette solidité du secteur financier s'explique en partie par l'amélioration de la surveillance prudentielle de la Cobac. Néanmoins, le secteur doit encore s'attaquer à deux défis majeurs : d'une part, renforcer le cadre institutionnel et réglementaire, la qualité de la gestion des risques dans les institutions financières et la supervision des institutions de microfinance ; d'autre part, accélérer la mise en place de la centrale des bilans et de la centrale des risques.

Le secteur financier se caractérise par une intermédiation financière faible et une surliquidité importante. Malgré les tendances positives, notamment grâce au doublement du volume des crédits bancaires entre 2012 et 2015, les circuits financiers restent moins développés que dans les pays comparables. Le ratio crédit privé/PIB se maintient à 20.6 %, confirmant un degré d'approfondissement du système financier limité. Par ailleurs, en dépit de leurs surliquidités importantes, les banques prêtent peu aux petites et moyennes entreprises. Elles méconnaissent en général les risques qui leur sont associés. Seulement 12.8 % des entreprises disposent d'un prêt ou d'une ligne de crédit, un pourcentage très inférieur à la moyenne de la CEMAC. Ainsi, le Congo a perdu quatre places dans le classement *Doing Business* 2016 pour l'indicateur « accès au crédit ». Certes, la population bénéficie plus facilement de services financiers grâce au dynamisme du principal réseau de microfinance, les Mutuelles congolaises d'épargne et de crédit. Mais le Congo reste l'un des pays de la CEMAC et de la zone franc les moins développés en termes d'accès au système financier. Seulement 5 % de la population dispose d'un compte bancaire, alors que la moyenne dans les pays de la CEMAC est de 13 %.

Des mesures pour mieux inclure la population dans le système financier doivent être prises. Il s'agit notamment de : i) réduire les exigences de garantie et les coûts d'intermédiation ; ii) établir un cadastre et un guichet unique pour enregistrer les titres de propriété foncière ; iii) renforcer le cadre juridique en améliorant la capacité des magistrats et des tribunaux à prendre en charge les dossiers financiers ; et iv) promouvoir la microfinance et la banque mobile. Le gouvernement est en train de mettre à jour sa stratégie de développement du secteur financier, recentrée sur ces domaines importants.



Gestion du secteur public, institutions et réformes

En 2015, le gouvernement a poursuivi ses réformes d'amélioration de la gouvernance du secteur public. Beaucoup reste à faire néanmoins, en particulier dans l'administration publique. La révision du statut général de la Fonction publique est en cours, avec la contribution du Comité national du dialogue social. Et l'élaboration du répertoire interministériel des métiers et des compétences de l'administration publique se poursuit. Par ailleurs, la mise en place du fichier unique pour gérer en ligne les ressources humaines de l'État devrait permettre de mieux organiser la Fonction publique. Le document de politique de réformes de l'État n'est toujours pas validé.

Le gouvernement a pris d'importantes mesures pour transposer les directives de gestion des finances publiques (GFP) de la CEMAC. Le projet de loi sur la responsabilité et la transparence des finances publiques a été adopté par le Conseil des ministres et transmis au Parlement pour adoption. Malgré ces avancées, des réformes s'imposent dans un certain nombre de domaines essentiels de la GFP, comme le relèvent le programme d'examen des dépenses publiques et d'évaluation de la responsabilité financière (PEFA) 2014, la revue de la gestion des dépenses publiques et de la responsabilisation financière (Pemfar), et la revue à mi-parcours du PND réalisée en 2015. Les réformes doivent notamment concerner l'application du code de passation des marchés publics, entravée par des pratiques douteuses et l'insuffisance des capacités des structures. Elles doivent aussi s'attaquer à la crédibilité du budget, affectée par des taux d'exécution relativement faibles. Elles devront enfin obliger les acteurs à rendre compte de la GFP, qui reste limitée par la faiblesse des capacités des organes de surveillance. Par ailleurs, le manque de coordination entre les organismes publics continue de nuire à l'efficacité et à l'efficacité des politiques macroéconomiques et des réformes structurelles, ainsi qu'à la mise en œuvre des stratégies et politiques sectorielles. Ces faiblesses expliquent le mauvais classement du pays en termes de gouvernance : le Congo est 146^e sur 168 pays dans le classement 2015 établi par Transparency International, et en 40^e position (sur 52 pays) selon l'indice Ibrahim de la gouvernance africaine 2014. Avec l'appui des partenaires techniques et financiers, le gouvernement a pris des mesures pour donner suite aux recommandations du PEFA, du PEMFAR et de la revue à mi-parcours du PND. Il s'agit en particulier de renforcer la gouvernance et la gestion des finances publiques.

Gestion des ressources naturelles et environnement

Le gouvernement a entrepris plusieurs réformes ambitieuses pour rendre plus transparente l'attribution des concessions et renforcer les exigences en matière d'évaluation d'impact social et environnemental. Il a ainsi adopté la loi sur l'aménagement du territoire et l'utilisation des terres, qui constitue une étape majeure pour le Plan national d'affectation des terres (en cours de développement) en lui fournissant une base légale. Autres réformes clés : la politique forestière pour la période 2014-25 et la loi sur le régime forestier validée en août 2014. Le gouvernement a également élaboré sa stratégie nationale de développement durable, tout comme il a produit un projet avancé de la stratégie nationale sur la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts (REDD+). En partenariat avec l'AFD, il continue de travailler sur le renforcement de l'inventaire forestier national et la planification de la gestion forestière. Avec l'Union européenne, il met en œuvre l'Accord de partenariat volontaire (APV) dans le cadre du plan d'action sur l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux (*Forest Law for Enforcement, Governance and Trade* (FLEGT)).

Le Congo s'est investi dans l'aménagement et la certification de ses forêts et est devenu un modèle en la matière. En 2015, 29 concessions forestières couvraient plus de 10 millions d'hectares, signifiant que 76 % de la superficie totale attribuée pour l'exploitation forestière est sous aménagement. Les superficies certifiées par le Forest Stewardship Council (FSC) représentent 2.5 millions d'hectares. Le Congo dispose ainsi de la plus grande superficie mondiale de forêts tropicales humides certifiées FSC.



Les responsabilités du ministère en charge de l'environnement se sont élargies, y compris dans des domaines tels que la REDD+ et le FLEGT. Toutefois, les effectifs et la combinaison des compétences n'ont pas suivi le même rythme. Le ministère a un besoin urgent d'améliorer ses capacités dans de nombreux domaines : information, surveillance de l'application transparente de la FLEGT, cartographie de l'utilisation des terres, etc.

Contexte politique

En 2015, le débat politique s'est cristallisé sur la modification de la Constitution. Au terme d'une campagne émaillée de violences, les Congolais devaient se prononcer par référendum, le 25 octobre 2015, sur le changement constitutionnel. Mais pour l'opposition, le seul enjeu de ce scrutin était de permettre au Président en exercice de briguer un nouveau mandat. Au final, les affrontements entre forces de l'ordre et opposants ont fait au moins quatre morts et plusieurs blessés, selon un bilan officiel. Le « oui » l'a emporté avec environ 93 % des voix et un taux de participation de 72 %, d'après les résultats proclamés par la Cour constitutionnelle. Toutefois, certains partenaires et observateurs ont émis des réserves sur la crédibilité de la consultation. La nouvelle Constitution promulguée par le président de la République le 6 novembre 2015 prévoit, entre autres, de créer un poste de Premier ministre, de réduire le mandat présidentiel de sept à cinq ans – renouvelable deux fois – et de supprimer la limite d'âge maximale à la candidature. Les autres innovations importantes de la Loi fondamentale sont l'abolition de la peine de mort, la parité homme-femme et la « constitutionnalisation » de la décentralisation. À la suite de la promulgation, le gouvernement a engagé un dialogue politique sur la gouvernance électorale avec une partie de l'opposition. Il a abouti à l'adoption d'un projet de loi qui modifie la loi électorale et remplace la Commission nationale d'organisation des élections par la Commission nationale électorale indépendante (CNEI). Certains partis de l'opposition ont immédiatement remis en cause l'indépendance de la CNEI. Lors de son message du Nouvel An, le 22 décembre 2015, le chef de l'État a annoncé que la présidentielle, prévue initialement au troisième trimestre 2016, serait avancée au premier trimestre. La date du 20 mars a été entérinée plus tard au Conseil des ministres. L'opposition conteste ce délai, trop court d'après elle pour préparer le scrutin selon les dispositions de la nouvelle loi électorale, adoptée le 23 janvier 2016. La refonte du fichier électoral prend bien plus de temps, selon elle. L'organisation de la présidentielle pourrait donc entraîner de nouvelles tensions politiques.

Contexte social et développement humain

Développement des ressources humaines

Grâce à la hausse du revenu national par habitant et de certains indicateurs sociaux, le Congo a progressé en matière de développement humain ces dernières années. Cependant, les progrès sont trop lents pour permettre au pays d'atteindre les objectifs de transformation économique et sociale. Selon le *Rapport sur le développement humain 2015* du Programme des Nations Unies pour le développement, l'indice de développement humain (IDH) du Congo a augmenté, passant de 0.564 en 2013 à 0.591 en 2014. Les progrès sont notables pour plusieurs Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Ceux concernant l'éducation primaire universelle, la promotion de l'égalité des sexes, le VIH/sida et le paludisme seraient atteints. Les autres ne seraient pas réalisés.

La part de l'éducation dans les dépenses publiques totales a sensiblement augmenté, à 8.4 % du PIB non pétrolier. Cet important effort financier de la part de l'État a permis de recruter et de former des enseignants, de doter les provinces de guides et manuels scolaires, et de réhabiliter les infrastructures. L'accès à l'enseignement s'en est nettement ressenti. Selon l'enquête à indicateurs multiples 2015, l'OMD relatif à l'éducation primaire universelle est pratiquement atteint, avec un taux d'accès dans le primaire de 96 %. La parité entre les sexes dans l'enseignement primaire



et secondaire est réalisée. Cependant, le système éducatif congolais n'a pas encore fait ses preuves en termes d'efficacité. Près de 25 % des élèves de l'école primaire redoublent. Les taux de redoublement atteignent 18.4 % dans le cycle inférieur du secondaire, et 17.2 % dans le cycle supérieur. L'enquête relève aussi une insuffisance de personnel qualifié et une faible gouvernance scolaire. Par ailleurs, les progrès ont été plus lents dans le domaine de la formation professionnelle, qui souffre d'un manque de moyens financiers et humains et de son inadaptation aux besoins du secteur privé.

Le gouvernement a alloué des ressources importantes au secteur de la santé, dans le cadre du programme national de développement sanitaire. La part du budget consacré au secteur représentait 5 % du budget total en 2015. L'effort financier a permis de construire ou de réhabiliter des structures sanitaires. La politique de gratuité a amélioré l'accès aux soins, mais à un rythme lent. Le taux de mortalité infantile a diminué, s'établissant à 35 ‰ en 2011, loin, cependant, de la cible visée de 26 ‰. Les progrès réalisés dans la lutte contre le sida ont permis de contenir la prévalence du VIH/sida à 2.1 %. Par ailleurs, différentes actions ont été menées pour améliorer la situation nutritionnelle de la population, qui reste préoccupante. La prévalence de la malnutrition se situait à 20 %, selon l'enquête démographique et de santé 2011. Pour renverser ces tendances, le gouvernement a élaboré en avril 2015 le cadre stratégique de lutte contre la malnutrition au Congo horizon 2025.

Réduction de la pauvreté, protection sociale et travail

La décélération de la croissance économique, associée à un taux de croissance démographique élevé et à la baisse des dépenses publiques, n'a pas permis de réduire significativement la pauvreté. Bien qu'elle ait baissé d'environ dix points de pourcentage entre 2005 et 2011, la pauvreté touche encore 40.9 % de la population. L'effort financier de l'État au cours des dernières années avait contribué à améliorer l'accès à la santé et à l'éducation. Mais les coupes dans les dépenses en faveur des pauvres opérées dans le budget 2015 n'ont pas permis de consolider les acquis. La baisse des allocations du ministère de l'Agriculture et de l'Élevage a été également défavorable aux politiques de réduction de la pauvreté en milieu rural, où elle est fortement concentrée (74.8 %). En revanche, les efforts du gouvernement dans la fourniture d'eau et d'électricité ont porté : l'offre a augmenté respectivement de 15 % et 19 % en 2015. Les populations considèrent que l'amélioration dans ces deux domaines constitue le deuxième facteur de réduction de la pauvreté, après l'emploi (enquête congolaise auprès des ménages 2011). Le gouvernement a aussi lancé différents programmes pour l'emploi, dont le programme de développement des compétences en faveur de 15 000 jeunes. Mais deux facteurs seront capitaux pour influencer significativement sur la création d'emplois et la réduction de la pauvreté : la mise en œuvre de la politique nationale de l'emploi, en cours de finalisation, et les mesures de promotion du secteur privé. Ces facteurs sont des priorités gouvernementales pour 2016.

Le système national de protection sociale en vigueur n'est pas efficace pour réduire la pauvreté et la vulnérabilité. Il se limite aux prestations de la Caisse de retraite des fonctionnaires et de la Caisse nationale de sécurité sociale, et ne couvrait que 15 % de la population fin 2014. Il exclut donc la grande majorité des Congolais, qui travaillent majoritairement dans le secteur informel et les petites exploitations agricoles. Les programmes actuels de filets de sécurité sociale sont limités au regard des besoins de protection sociale, ciblant les indigents et les groupes spécifiques tels que les personnes âgées, les handicapés et les orphelins. Le gouvernement a reconnu les faiblesses du système actuel. En 2015, il a mis au point une nouvelle politique nationale d'action sociale (Pnas) qui conçoit la protection sociale en lien avec la réduction de la pauvreté à court, moyen et long terme. La Pnas est articulée autour des trois axes : d'abord le renforcement des programmes de filets de sécurité. Ensuite la mise en place de nouveaux programmes qui renforcent la capacité économique et développent le capital humain des groupes vulnérables. Au nombre de ces plans figurent les grands programmes publics à haute intensité de main-d'œuvre et les transferts sociaux monétaires pour soutenir les activités génératrices de revenus. Dernier



axe : le renforcement du cadre juridique et institutionnel pour la protection sociale. Le programme Lisungi de transfert de fonds, démarré en 2015, est l'un des premiers projets mis en œuvre dans le cadre de la Pnas.

Égalité hommes-femmes

Avec un indice d'inégalité de genre de 0.593, le Congo est 137^e sur 188 pays, selon le *Rapport sur le développement humain 2015*. Il se place ainsi au-dessus de la moyenne de l'Afrique subsaharienne (0.575). Grâce à la politique de gratuité de l'enseignement primaire du gouvernement, la parité filles-garçons au primaire et au secondaire est assurée. La proportion de femmes enceintes bénéficiant de soins prénataux a augmenté, passant de 88.9 % en 2005 à 91.9 % en 2012. Toutefois, l'accès des femmes aux services de santé reproductive reste insuffisant. Par ailleurs, la part du budget du ministère de la Promotion et de l'Intégration de la femme au développement dans le budget total de l'État est très faible : 0.05 %. Cette donnée limite la portée des politiques publiques visant à réduire les inégalités de genre.

En matière de participation à la vie économique et politique, l'égalité est très loin d'être acquise. Dans la tranche d'âge 15-30 ans, 18 % des hommes occupés travaillent dans le secteur formel, plus rémunérateur, contre 6 % pour les femmes. Près de 29 % des exploitations agricoles appartiennent aux femmes, alors qu'elles représentent 70 % de la main-d'œuvre agricole. Le ratio des hommes disposant de comptes bancaires par rapport aux femmes est de 1.66. La proportion des députés femmes a baissé, passant de 12 % en 2005 à 6 % en 2015. Le gouvernement 2015 ne compte que 3 ministres femmes sur 35. Les violences fondées sur le genre persistent dans les comportements. Le gouvernement a mis en place un observatoire pour signaler les inégalités, mais les moyens financiers et humains devront être augmentés pour appliquer vraiment les politiques d'équité.

Analyse thématique : villes durables et transformation structurelle

Le Congo figure parmi les pays les plus urbanisés d'Afrique, avec plus des deux tiers de la population résidant dans les villes. Le pays a connu une urbanisation relativement rapide. Ainsi, la population urbaine est passée de 65.1 % de la population totale en 1990 à 77.1 % en 2015. Elle est concentrée dans les deux principales villes du pays, qui accueillent environ 60 % de la population : Brazzaville, la capitale administrative et politique, et Pointe-Noire, la capitale économique. La première attire 38.9 % de la population, la seconde 20.6 %. La concentration des services publics, activités et opportunités économiques dans ces deux villes est le principal moteur de l'urbanisation. Brazzaville regroupe notamment les activités administratives et de service, Pointe-Noire la production pétrolière. Par ailleurs, le gouvernement a mis en place un programme volontariste appelé « municipalisation accélérée » qui devrait contribuer à développer rapidement l'urbanisation du Congo. Le but est de construire des infrastructures socio-administratives dans tous les départements, ainsi que des zones économiques spéciales dans les quatre principales villes du pays. Avec une croissance urbaine estimée à 3 % l'an pour les 15 prochaines années, le taux d'urbanisation dépasserait 83 % en 2030.

L'urbanisation rapide offre des opportunités, mais pose aussi des défis importants. L'économie urbaine congolaise contribue à hauteur de 80 % à la formation du PIB. Elle constitue une source importante de croissance, de réduction de la pauvreté et d'élargissement des opportunités économiques pour la population si elle est suffisamment créatrice d'emplois productifs. L'urbanisation accélérée du pays au cours de la dernière décennie a coïncidé avec une croissance robuste du PIB, s'établissant autour de 5 % par an. Elle a contribué à réduire la pauvreté urbaine, alors que la pauvreté rurale, elle, a augmenté durant cette période. L'urbanisation offre aussi plus de possibilités d'accès aux services sociaux de base et aux infrastructures. Ainsi, les deux départements où sont situées Brazzaville et Pointe-Noire ont connu la plus forte amélioration en termes d'accès à l'éducation, à la santé et à l'assainissement. Pourtant, malgré son grand potentiel



économique et les opportunités qu'il offre, le secteur urbain n'est pas devenu la force motrice de la transformation structurelle de l'économie et reste confronté à des défis majeurs.

Contrairement à ce qui a été observé dans les pays ayant réussi leur transition urbaine, l'urbanisation accélérée au Congo ne s'est pas accompagnée d'un processus vigoureux d'industrialisation ou de création de services à forte valeur ajoutée. Elle a plutôt favorisé le développement des activités informelles, alors que la part du secteur manufacturier dans le PIB est restée quasiment constante, autour de 4 %. L'émergence d'un secteur industriel dynamique, généralement associée à l'urbanisation, reste entravée par plusieurs faiblesses structurelles : l'insuffisance d'infrastructures, en particulier dans les domaines des transports et de l'énergie ; le climat des affaires défavorable qui freine la productivité et la compétitivité du secteur privé urbain ; les modestes progrès en faveur d'une véritable diversification de la production, et les faibles effets d'entraînement du secteur pétrolier sur le reste de l'économie urbaine. En l'absence d'un secteur industriel important, l'économie urbaine hors pétrole est dominée par le secteur informel, qui reste la principale source d'emplois pour la majorité de la population active. Soixante-quinze pour cent de l'emploi urbain – qui représente 61 % de l'emploi total – est constitué d'emplois informels, principalement dans les services et le commerce à faible productivité. L'emploi industriel n'y dépasse pas 3 %, et l'emploi dans l'administration publique en représente 19 %. Par ailleurs, le taux de chômage en milieu urbain reste élevé (16 %), reflétant la faible capacité de l'économie urbaine à créer suffisamment d'emplois décents.

Le Congo doit par ailleurs faire face à des défis majeurs concernant la durabilité sociale, environnementale et spatiale du processus d'urbanisation. Il devra en particulier améliorer l'accès aux services sociaux de base pour une population croissante, tout en résolvant les lacunes actuelles dans la fourniture des services urbains. Par exemple, 33,9 % seulement des citoyens avaient accès à l'assainissement, et 52,9 % à l'électricité. Le pays devra aussi maîtriser les conséquences de l'urbanisation accélérée et non planifiée sur l'environnement, notamment sur la salubrité et l'environnement physique. Le Congo souffre du manque d'infrastructures d'assainissement et de traitement des déchets. L'insuffisance de voiries, combinée aux eaux pluviales, est source d'inondations et de dégâts matériels et humains importants. Le cadre de vie se dégrade sous l'effet de l'urbanisation anarchique, avec près du tiers des ménages vivant dans des taudis. La construction de 3 000 logements sociaux en 10 ans constitue une avancée notable, mais elle ne permet pas de satisfaire les besoins, estimés à la création de 13 550 unités par an pour les deux villes principales. Par ailleurs, le pourcentage des ménages évacuant leurs ordures sur la voie publique a augmenté à 60 % en 2011. Le pays devra enfin relever le défi de la durabilité spatiale. En dépit d'investissements importants pour mettre à niveau les infrastructures, le réseau du transport et les transports en commun restent insuffisants. Ces faiblesses constituent un sérieux obstacle à la connectivité et la mobilité urbaine.

L'urbanisation durable doit être abordée dans ses dimensions sociale, environnementale et spatiale, mais elle dépend aussi de la soutenabilité et de la qualité des mécanismes de financement du développement urbain. L'architecture financière actuelle au Congo est fondée sur les transferts du gouvernement central et, dans une moindre mesure, sur les financements des partenaires techniques financiers. Les transferts gouvernementaux représentent en moyenne près de 40 % du budget de la ville de Brazzaville, et jusqu'à 90 % pour des villes secondaires comme Dolisie et Ouesso. Malgré un potentiel non négligeable, la contribution des recettes fiscales locales est faible. Le niveau de financement actuel des villes est insuffisant au regard des besoins en investissements et des responsabilités transférées (ou à transférer) dans le cadre de la décentralisation. Par ailleurs, en raison de sa dépendance aux transferts de l'État central, le financement des villes reste soumis à l'instabilité des recettes fiscales et à l'imprévisibilité de l'exécution budgétaire.

Pour faire face aux défis urbains, le gouvernement a mis en œuvre le PND 2012-2016, qui fait du développement équilibré et durable un de ses cinq axes principaux, traduisant son



engagement pour le développement urbain. Dans ce cadre, il a entrepris l'actualisation du schéma directeur des villes de Brazzaville et de Pointe-Noire depuis 2014. Il élabore aussi les schémas d'aménagement du territoire de tous les départements qui devraient jouer un rôle important dans le processus d'urbanisation. Pour faire du développement urbain un pilier de la transformation structurelle et durable de l'économie, les autorités ont augmenté sensiblement les financements, en particulier à travers la politique de municipalisation accélérée. Celle-ci consacre en moyenne 450 milliards XAF par an au financement de grandes infrastructures économiques et sociales dans les villes. Les autorités mettent aussi en œuvre les zones économiques spéciales afin de créer des « villes-usines ». Cette mesure doit accélérer le processus d'industrialisation du pays.

Malgré l'engagement de l'État et les progrès réalisés au cours des dernières années, beaucoup reste à faire pour répondre aux défis de l'urbanisation. En premier lieu, il serait important pour le gouvernement de formuler des politiques et stratégie nationales spécifiques en matière d'urbanisation. Celles-ci mettraient l'accent sur la planification foncière intégrée pour le développement urbain et le développement des infrastructures, en particulier d'assainissement et de transports, afin d'améliorer la salubrité et la connectivité urbaine. Ensuite, les autorités devraient améliorer la capacité de financement des villes et développer de nouveaux mécanismes de financement urbain. L'architecture financière pour le développement urbain pourrait être renforcée en optimisant les recettes propres des villes. Les recettes fiscales locales (foncières) pourraient être mises à contribution grâce à une meilleure efficacité du système cadastral et au renforcement des capacités de l'administration urbaine. Le financement urbain pourrait aussi s'appuyer sur des partenariats public-privé. Enfin, les autorités devraient renforcer la coordination institutionnelle de tous les acteurs et structures impliqués dans la planification et la gestion du développement urbain. Dans ces deux domaines clés, l'amélioration de leurs capacités est cruciale.